

BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 1

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du Conseil d'Administration**  
**06/10/2014**

OBJET

Réservé au  
Directeur  
académique

**Président** : M. Frédéric SCHWALM, Proviseur  
**Secrétaire** : M. Jean Luc BERGEROT, Proviseur Adjoint  
**Membres présents** : 19

Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur déclare la séance du Conseil d'administration ouverte à 18 h10.

M. Schwalm, Proviseur, remercie le représentant de la mairie de Dole pour sa participation et espère que celle-ci perdurera.

**Le Procès verbal du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2014 est adopté à l'unanimité (19 votants)**

**Ordre du jour :**

M. Schwalm, Proviseur, présente l'ordre du jour et propose l'ajout des points suivants :

- Sorties scolaires des élèves en Arts Plastiques et en Arts Visuels
- Sortie scolaire à la Médiathèque
- Sortie scolaire à Lyon dans le cadre du Goncourt des lycéens
- Sortie scolaire en entreprise pour des élèves en SES
- Sortie scolaire pour les rencontres de la sécurité
- Sortie scolaire des élèves élus au CVL
- Conventions en BTS
- Convention avec le centre régional du livre

**L'ordre du jour est adopté à l'unanimité**

**I - Organisation de l'action éducative**

**Protocole de remplacement**

M. Schwalm, Proviseur, présente le protocole de remplacement de courte durée pour l'année 2014 2015. Le protocole est identique à celui de l'année précédente.

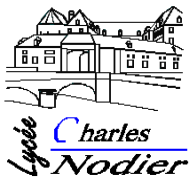
Le protocole de remplacement est adopté à l'unanimité (**acte administratif CA-1-2014/2015**)

**Validation du règlement intérieur de l'établissement**

M. Schwalm, Proviseur, propose deux modifications afin de mettre le règlement intérieur en conformité avec la réglementation :

**Modalités des entrées et sorties des élèves lorsqu'ils n'ont pas cours :**

*« Aux termes de la circulaire du 25 octobre 1996 sur la surveillance des élèves, les sorties libres entre les cours sont soumises à une autorisation écrite des parents pour les élèves mineurs. Celle-ci est demandée en début d'année. »*



BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 2

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du Conseil d'Administration**  
**06/10/2014**

OBJET

Réservé au  
Directeur  
académique

Acceptation comme documents officiels des courriers électroniques envoyés par les familles :

*« Les courriers électroniques sont acceptés comme justificatifs de régularisation d'absence, de même que pour les autorisations de sortie exceptionnelles. Toutefois, l'émetteur doit être clairement identifiable. Il est conseillé aux parents de téléphoner pour confirmer leur envoi. Les autorisations, quelles qu'elles soient, ne peuvent être données par téléphone uniquement. Dans tous les cas, un écrit (courrier, courrier électronique ou fax) devra doubler l'appel, afin de laisser une trace administrative de la demande formulée par la famille. L'autorisation finale est de la compétence exclusive du Chef d'Etablissement au regard des règles de sécurité et de prise en charge des élèves notamment. »*

Le règlement intérieur ainsi modifié est adopté à l'unanimité. **(Acte administratif CA-2-2014/2015)**

**Projet d'échange avec la Turquie**

La situation actuelle en Turquie a amené le ministère des affaires étrangères à émettre des réserves par rapport aux voyages et séjours dans ce pays. La zone d'Izmir où résident les élèves avec qui les échanges sont prévus n'est pas dans une zone déconseillée par le Quai d'Orsay, cependant les conseils de vigilance concernent l'ensemble du territoire turc. M. Schwalm rappelle que la décision finale revient au chef d'établissement et que s'il y a le moindre risque il n'autorisera pas ce voyage. Le départ de nos élèves est prévu du 28 mars au 4 avril 2015 mais en l'état actuel de la situation dans le pays, il ne pourra pas avoir lieu.

M. Schwalm a missionné Mme Clément pour trouver un « tiers-lieu » en Allemagne pour que les élèves turcs et français puissent effectuer cet échange en toute sécurité.

Le principe de l'échange est adopté à l'unanimité. **(Acte administratif CA-3-2014/2015)**

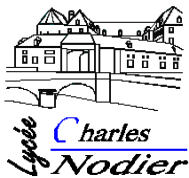
**Régularisation d'une sortie pédagogique**

Le vendredi 19 septembre 2014 les étudiants de BTS ont réalisé une sortie pédestre guidée dans Dole afin d'en découvrir les sites remarquables de son patrimoine.

**Projet de voyage d'étude pour les BTS 1**

Comme tous les ans, dans le cadre de leurs études, les étudiants de BTS1 préparent un voyage d'étude dont la destination sera arrêtée en janvier 2015. Le budget maximal est fixé à 400 € dont 350 € à la charge de l'étudiant. Le voyage aura lieu entre le 12 et le 17 octobre 2015.

Le principe du voyage est adopté à l'unanimité. **(Acte administratif CA-4-2014/2015)**



BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 3

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du Conseil d'Administration**  
**06/10/2014**

OBJET

Réservé au  
Directeur  
académique

**Lycéens au cinéma**

Trois classes de 1<sup>ère</sup> se sont inscrites dans le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma en Franche Comté ». Elles se rendront à 3 projections de film durant l'année scolaire. Cinq enseignants sont engagés dans le dispositif et participeront à des formations spécifiques. Le coût est de 2.50 € par élève, à la charge de l'établissement.

Le principe des sorties dans le cadre du dispositif « Lycéens au cinéma » est adopté à l'unanimité. **(Acte administratif CA-5-2014/2015)**

**Projets « Arts Plastiques »**

Les élèves de 2<sup>de</sup> de l'enseignement d'exploration « Arts visuels » et « Arts du son » ainsi de ceux de l'option facultative Arts Plastiques participeront à un projet « transposition filmique de chansons » en partenariat avec la MJC de Dole. Ce projet se déroulera tout au long de l'année et se clôturera par la projection d'un film.

Le principe du projet « transposition filmique de chansons » est adopté à l'unanimité. **(Acte administratif CA-6-2014/2015)**

Les élèves des options arts plastiques facultatives ou de spécialité se rendront une à deux fois par mois au musée des Beaux Arts de Dole au cours de l'année scolaire.

Les élèves de Terminale de l'option facultative et de spécialité arts plastiques ainsi que ceux de 1<sup>ère</sup> de l'option de spécialité arts plastiques se rendront à Bâle au Kunstmuseum et à la fondation Beyeler le mercredi 19 novembre 2014.

Le principe de la sortie à Bâle est adopté à l'unanimité **(acte administratif CA-7-2014/2015)**

Les élèves de Terminale de l'option facultative arts plastiques se rendront dans le parc du bâtiment de la Charité du lycée pour un projet plastique dans le cadre de leur épreuve du Baccalauréat.

**Projet de sortie à la Médiathèque de Dole**

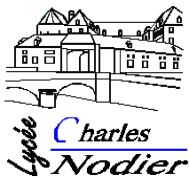
Le 10 octobre 2014 de 10 h à 12 h la classe 2<sup>°8</sup> de rendra à la Médiathèque de Dole pour une visite des fonds anciens.

Le principe de la sortie à la Médiathèque est adopté à l'unanimité **(acte administratif CA-8-2014/2015)**

**Projet de sortie à Lyon dans le cadre du Goncourt des Lycéens**

Le lundi 13 octobre 2014, les élèves 2<sup>°5</sup> se rendront aux rencontres régionales du Goncourt des lycéens à Lyon. Le voyage est pris en charge ainsi qu'une partie du repas du soir. 4,30 euros restent à la charge des familles et correspondent au différentiel entre le prix du repas à la restauration scolaire et le coût du repas au restaurant autoroutier.

Le principe de la sortie à Lyon est adopté à l'unanimité **(acte administratif CA-9-2014/2015)**



BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 4

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du Conseil d'Administration**  
**06/10/2014**

OBJET

Réservé au  
Directeur  
académique

Mme Laroche, représentante du Conseil Régional, voudrait savoir comment ont été réparties les subventions.  
M. Schwalm, Proviseur, répond que l'établissement a respecté les procédures pour la répartition des subventions aux différents projets. Une commission constituée d'élèves du C.V.L. et de membres de la commission crédits pédagogiques a été consultée et a donné son avis sur les demandes d'aides déposées.

**Projet de sortie au musée de Dole dans le cadre de l'accompagnement personnalisé**

M. Lebrun envisage d'emmener des élèves au musée dans le cadre de l'accompagnement personnalisé pour travailler sur le thème « L'art et les sciences sociales ».

Projet de sorties pour des visites d'entreprises :

M. Lebrun compte organiser des visites d'entreprises sur le secteur de Dole avec les élèves de seconde et utiliser les bus de ville.

Le principe des sorties au musée de Dole en AP et en entreprises pour les SES est adopté à l'unanimité.

**(Acte administratif CA-10-2014/2015)**

**Projet de sortie dans le cadre des rencontres de la sécurité**

Le vendredi 10 octobre de 13 h à 15 h la classe de 2<sup>o</sup>8 se rendra à pied aux rencontres de la sécurité sur la place Nationale de Dole.

Le principe de la sortie aux rencontres de la sécurité est adopté à l'unanimité **(acte administratif CA-11-2014/2015)**

**Projet de sortie inter-CVL au lycée Friant de Poligny**

Le 16 octobre 2014, de 8 h à 12 h les élèves élus au CVL se rendront, en bus, au lycée Friant de Poligny pour participer aux rencontres académiques inter-CVL

Le principe de la sortie inter-CVL est adopté à l'unanimité **(acte administratif CA-12-2014/2015)**

**II - Fonctionnement matériel et financier**

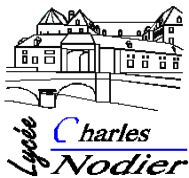
**DBM pour information**

M. Grosjean, Gestionnaire-comptable, remet aux membres du Conseil d'administration un document qui propose une lecture commentée de l'article R421-60 du code de l'éducation sur les modifications ultérieures apportées au budget initial. Il soumet les décisions modificatives pour information n°9 à 11 en invitant chacun à lui faire part de ses remarques ou questions maintenant ou lors de la prochaine réunion du conseil.

**DBM pour vote**

M. Grosjean, Gestionnaire-comptable, distribue la proposition de DBM pour vote n°12 à laquelle est annexée un document qui présente la modification proposée au vote. M. Grosjean propose de prendre 12 000 € sur le fonds de roulement pour le chauffage et 5 000 € également sur le fond de roulement pour l'électricité. La situation du fonds de roulement financier est examinée.

Soumise au vote, la DBM pour vote n° 12 est adoptée à l'unanimité **(acte administratif CA-13-2014/2015)**



BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 5

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du Conseil d'Administration**  
**06/10/2014**

OBJET

Réservé au  
Directeur  
académique

Mme Laroche, représentante du Conseil Régional, tient à remercier M. Grosjean pour la qualité et la clarté de son travail et des documents présentés au CA. Elle rappelle que la Région a obligation de doter l'établissement des moyens nécessaires à sa viabilisation. Elle annonce qu'au vu des derniers relevés de surfaces utilisées au lycée Nodier, l'établissement va recevoir une dotation supplémentaire de l'ordre de 90 000 €. Cette base de calcul était en effet jusqu'à maintenant sous estimée.

M. Péchard, représentant des parents d'élèves PEEP, s'associe aux remarques de M. Laroche quant à la clarté des documents présentés ce jour. Il tient aussi à remercier le Conseil Régional pour son accompagnement dans l'évolution du lycée Nodier

M. Creuze, représentant des parents d'élèves FCPE, est en accord avec les deux interventions précédentes. Ces évolutions positives permettent aux membres du CA d'y voir plus clair dans le fonctionnement et ainsi de pouvoir mieux participer à celui-ci.

### III - Contrats, conventions et marchés

#### **Convention avec le lycée Duhamel**

M. Schwalm, Proviseur, rappelle que des élèves du lycée Duhamel viennent suivre des cours de spécialité en économie approfondie (3) et participent à l'atelier de préparation aux IEP (7). De même, 4 élèves du lycée Nodier se rendent au lycée Duhamel pour suivre une spécialité ISN. Afin de clarifier les responsabilités de chacun, il a été mis en place une convention entre les deux établissements.

M. Péchard, représentant des parents d'élèves PEEP, demande combien d'élèves participent à l'atelier de préparation au IEP et pourquoi certains élèves n'y ont pas accès bien qu'ils se soient au préalable déclarés intéressés.

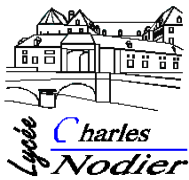
M. Bergerot, proviseur-adjoint, répond qu'environ 33 élèves (+ 7 élèves du lycée Duhamel) participent à cet atelier. Le nombre n'est pas encore arrêté car certains élèves inscrits se rendre compte après la rentrée des exigences de ce cours supplémentaire. Il y avait plus de 60 demandes venant de toutes les terminales pour cet atelier. La capacité d'accueil est de 40 élèves. L'accessibilité des T°ES a été privilégiée car c'est la série la plus « adaptée » à ces études.

La convention avec le lycée Duhamel de Dole est adoptée à l'unanimité (**acte administratif CA-14-2014/2015**)

#### **Convention avec l'association « Pas de lézard »**

L'établissement met le mur d'escalade du gymnase à disposition de l'association « Pas de lézard », la convention fixe les conditions d'utilisation et les responsabilités de chacun.

La convention avec l'association « Pas de lézard » est adoptée à l'unanimité (**acte administratif CA-15-2014/2015**)



BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 6

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du Conseil d'Administration**  
**06/10/2014**

OBJET

Réservé au  
Directeur  
académique

**Convention avec le lycée J. Prévert de Dole**

L'établissement met le mur d'escalade du gymnase à disposition du lycée J. Prévert, la convention fixe les conditions d'utilisation et les responsabilités de chacun.

La convention avec le lycée J. Prévert est adoptée à l'unanimité (**acte administratif CA-16-2014/2015**)

**Convention avec l'ANAP**

L'établissement met ses locaux à disposition de l'Association Nodier Actions Projets pour la mise en place d'actions socio-éducatives, la convention fixe les conditions d'utilisation et les responsabilités de chacun.

La convention avec l'ANAP est adoptée à l'unanimité (**acte administratif CA-17-2014/2015**)

**Convention avec l'Association Sportive du lycée Nodier**

Cette convention fixe les relations entre l'établissement et l'Association Sportive

La convention avec l'association Sportive du lycée est adoptée à l'unanimité (**acte administratif CA-18-2014/2015**)

**Convention de stage de découverte professionnelle des élèves de seconde**

Cette convention type fixe les conditions de mise en œuvre de stage de découverte professionnelle pour les élèves de Seconde.

Le modèle type de convention de stage de découverte professionnelle pour les élèves seconde est adopté à l'unanimité (**acte administratif CA-19-2014/2015**)

**Convention de mini-stage pour les élèves du Lycée Nodier qui voudraient aller dans d'autres établissements**

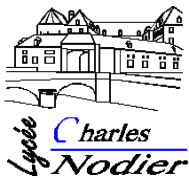
M. Schwalm, Proviseur, présente les conventions de mini-stage type du lycée Prévert de Dole, du lycée Duhamel de Dole et du lycée du bois de Mouchard. Ces conventions fixent les modalités d'accueil des élèves de Nodier pour des mini-stages de découverte de filières spécifiques (professionnelles ou technologiques)

Les modèles types de convention de mini-stage sont adoptés à l'unanimité. (**Acte administratif CA-20-2014/2015**)

**Convention de stage en milieu professionnel permettant d'accueillir des élèves du Lycée Prévert de Dole.**

M. Schwalm, Proviseur, présente la convention de stage type du lycée Prévert de Dole pour l'accueil d'élèves en formation professionnelle. Cette convention fixe les modalités d'accueil de ces stagiaires.

Le modèle type de convention de stage en milieu professionnel est adopté à l'unanimité. (**Acte administratif CA-21-2014/2015**)



BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 7

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du Conseil d'Administration**  
**06/10/2014**

OBJET

Réservé au  
Directeur  
académique

**Convention de partenariat**

M. Schwalm, Proviseur, présente une convention de partenariat avec le comité inter-CE FRACAS et avec le centre MICROPOLIS. Ces conventions fixent les conditions de participation des étudiants de BTS à des manifestations événementielles.

Les conventions de partenariat avec FRACAS et MICROPOLIS sont adoptées à l'unanimité. **(Acte administratif CA-22-2014/2015)**

**Convention avec le Centre Régional du livre**

M. Schwalm, proviseur, présente une convention avec le Centre Régional du livre pour l'accueil d'un écrivain dans le cadre du festival littéraire « Les petites fugues ».

La convention avec le Centre régional du livre est adoptée à l'unanimité. **(Acte administratif CA-23-2014/2015)**

**IV - Questions diverses**

La fédération de parents d'élèves PEEP a déposé deux questions :

- Quelles sont les modalités d'accueil mises en œuvre pour faciliter l'entrée au lycée des élèves de seconde ?
- Quelles sont les modalités d'accueil mises en place pour faciliter la scolarisation des élèves en situation de handicap passager (fractures...) ?

M. Schwalm, Proviseur, remercie les représentants des parents d'élèves pour leurs questions. L'établissement partage ces préoccupations d'accompagnement des élèves et a d'ores et déjà commencé à réfléchir sur ces sujets.

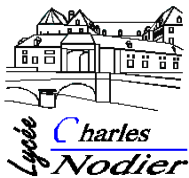
Par rapport à l'accessibilité de l'établissement, il faut distinguer deux types de handicaps. Le handicap lourd qui nécessite un aménagement spécifique est inscrit dans la loi. Il est du ressort du Conseil régional. Cette réflexion est en cours dans le cadre de la restructuration u lycée.

Mme Laroche, représentante du Conseil Régional, rappelle que le Plan Lycée a intégré les dimensions de l'emprise énergétiques et de l'accessibilité. Sur ces deux aspects, le lycée Nodier présente des difficultés spécifiques de part sa configuration et sa dimension historique. Les bâtiments de France sont vigilants quant à la conservation de ce patrimoine architectural. Le coût de la mise aux normes va donc être assez élevé au lycée Nodier , mais aussi dans l'ensemble des lycées Franc-Comtois. Cependant la Région de Franche Comté fera face à ces engagements.

M. Schwalm, Proviseur, tient à souligner la qualité du travail du Conseil régional auprès des établissements scolaires. Il apprécie l'intérêt et le soutien que la région apporte à la restructuration du lycée Nodier.

M. Péchard, représentant des parents d'élèves PEEP, et M. Creuze, représentant des parents d'élèves FCPE, s'associent pleinement aux propos de M. Schwalm.

Justine Gaillard, représentante des élèves, interpelle Mme Laroche au sujet de certaines rumeurs qui font état d'une fusion des deux lycées dolois voire une fermeture du lycée Nodier.



BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1  
Folio : 8

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du Conseil d'Administration**  
**06/10/2014**

OBJET

Réservé au  
Directeur  
académique

Mme Laroche, représentante du Conseil Régional, rappelle que le plan lycée présenté le 27 juin 2014 présente les objectifs et les perspectives de la collectivité locale au sujet des lycées Franc-Comtois et cela en toute transparence. Certains regroupements sont envisagés sur le territoire mais aucun sur la ville de Dole. Les établissements concernés sont informés et ont déjà commencé à travailler dans ce sens. Elle tient à préciser qu'il n'est pas question, et que cela ne l'a jamais été, de fermer le lycée Nodier.

**Départ de Mme Laroche et de M. Corrotte : 19 h 30**

Au sujet de l'accueil des élèves en situation de handicap passager, M. Schwalm, Proviseur, rappelle que des dispositions ont déjà été mises en place : livres en double, aménagements d'emploi du temps, photocopies et dans certains cas cours avec les services du SAPAD. Il propose de mettre en place une charte d'accueil personnalisée qui reprendra les actions mises en place et qui sera contractualisée avec la famille. Il propose une réunion avec des enseignants, des représentants de parents d'élèves et des représentants des élèves le mardi 18 octobre à 18 h pour finaliser cette charte. Cette charte sera applicable dès la rentrée des vacances d'automne.

M. Schwalm, Proviseur, annonce que la plaquette de présentation du lycée, sur le modèle de celle élaborée pour le BTS, est en cours de finition. Il souhaite mettre en place un protocole d'accompagnement des élèves de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>e</sup> intitulé « Kit de survie à l'intention des élèves entrant en classe de seconde ». Celui-ci pourrait contenir :

- ✓ Un accueil des collégiens de 3<sup>e</sup> pour une visite de l'établissement
- ✓ Les journées « portes ouvertes »
- ✓ Un moment d'accueil privilégié lors de l'inscription
- ✓ Un livret d'accueil à l'usage des élèves de seconde
- ✓ Un allongement de la période de prise en charge par les professeurs principaux
- ✓ Les réunions d'accueil des parents d'élèves de seconde
- ✓ Une rubrique spécifique sur le site du lycée.

M. Schwalm, Proviseur, propose une réunion de travail à la rentrée des vacances de la Toussaint.

La fédération de parents d'élèves PEEP a également déposé une question au sujet des modifications d'emploi du temps qui touchent le début et la fin de journées des lycéens mineurs.

M. Schwalm, proviseur, rappelle que le règlement intérieur prévoit les sorties libres des élèves n'ayant pas cours sauf avis contraire des familles. Les modifications d'emploi du temps sont inscrites sur Pronote en temps réel, donc accessibles aux familles. Un message supplémentaire sera diffusé, via Pronote, aux familles des classes concernées, pour informer qu'un changement d'emploi du temps a eu lieu.



**PROCES-VERBAL**  
**Séance du Conseil d'Administration**  
**06/10/2014**

OBJET

Réservé au  
Directeur  
académique

La dernière question de la fédération de parents d'élèves PEEP porte sur les remises d'ordre suite à l'absence d'un élève pour raisons de santé.

M. Grosjean, Agent-Comptable, rappelle la règle fixée par une délibération du Conseil d'administration adoptée le 14 avril 2014 : une remise d'ordre peut être accordée à la demande de la famille sous une double condition : ne pas bénéficier du service pour raisons de santé pendant plus de huit jours consécutifs et produire comme justificatif, un certificat médical. Une discussion s'engage sur le bien fondé d'autoriser ou non le bénéfice de remises d'ordre pour des absences inférieures à huit jours, mais répétées. La production d'un certificat médical comme justificatif est jugée nécessaire. Au final, les membres du Conseil d'administration décident de ne pas changer la règle d'attribution des remises d'ordre.

La séance est levée à 20 h 15.

**Le Président : M. Frédéric SCHWALM, Proviseur**



**Le Secrétaire de Séance : M. Jean-Luc BERGEROT**